

Défense du Site de Falicon

Association loi 1901, déclarée à la Préfecture des Alpes Maritimes

Le 22 Septembre 1988 N° 14072

559, chemin de l'Esquié – 06950 FALICON

31 Janvier 2006-

Objet : Contournement routier Nord de NICE.
Contribution au Débat Public.

Messieurs,

Créée depuis 16 ans, notre Association s'est appliquée à réfléchir, entre autres sujets, aux problèmes de circulation routière à l'Est du fleuve Var. Elle a proposé à différentes reprises plusieurs solutions. Notamment en 1990, lorsqu'elle a proposé un tracé retenu parmi les options de l'Etat, il s'agissait de la variante « Manda » permettant de relier en tunnels le fleuve Var au fleuve Paillon.

Ayant participé à différents groupes de travail et réunions, nous avons été destinataires du « Dossier de Débat Public » que nous avons étudié attentivement et qui appelle les observations ci-dessous. Bien entendu, nous nous limiterons au strict « contournement de Nice », au sens étymologique du mot c'est-à-dire :

une voie – entourant- Nice et non –traversant- Nice.

et n'entrerons pas non plus dans la querelle qui consiste à opposer la route aux transports en commun : ces deux modes étant complémentaires.

Dans le « DOSSIER de DEBAT PUBLIC », les arguments avancés par la D D E en faveur d'un nouvel axe autoroutier sont exposés de façon claire et parfaite de la page 23 à la page 58.

Les plus marquants :

- taux d'usage de l'automobile dans les Alpes-Maritimes 91% (page 28)
- déplacements journaliers au sein de la CANCA 1.994.000 (page 29)
- L'autoroute A8 est la plus « circulée » de France (page 35)

- Augmentation des déplacements sous l'effet combiné de l'évolution de la mobilité et de la croissance démographique. (page 42)
- Assurer l'accessibilité et l'interconnexion des pôles de développement économiques.
-
-

L'opportunité du projet est certaine.

La nécessité évidente.

Reste alors la question de la validité des tracés proposés.

Dans le constat fort bien exposé, de la situation existante et à venir, trois expressions reviennent sans cesse dans l'argumentaire. Elles sont a priori le cahier des charges dans lequel la D D E a été enfermée :

- Eviter une péri-urbanisation
- Maîtriser la croissance démographique
- Réduire au maximum le nombre d'échangeurs.

1- Péri-urbanisation.

Dans le département des Alpes-Maritimes, il est notoire, pour ne pas dire évident, que les actifs et les jeunes qui débutent dans la vie professionnelle, ne trouvent pas de logements accessibles : prix d'achat excessifs ou loyers hors de leurs possibilités.

Seul le Moyen Pays permet de trouver à des conditions raisonnables des terrains à bâtir ou des logements qui correspondent à leur budget.

Eviter cette péri-urbanisation est un leurre. En revanche elle doit être organisée, contrôlée et maîtrisée, afin de réduire le « mitage » des collines et favoriser les petits habitats collectifs près des bourgs et villages.

(L'exemple donné par Saint André de la Roche dans ce domaine est à souligner.)

2- Croissance démographique maîtrisée.

Au moment où, en France, nous sommes fiers (une fois n'est pas coutume) de présenter la plus forte croissance démographique de l'espace européen, il nous paraît pour le moins osé de décider que la croissance démographique des A M « sera maîtrisée », alors que par ailleurs tout est fait pour en souligner l'attractivité, ses potentialités économiques, ses atouts climatiques, touristiques ...etc.

Si tous les acteurs économiques agissent en faveur de l'expansion, la croissance démographique suivra très naturellement.

3- Réduire le nombre d'échangeurs.

La Commission Nationale du Débat Public a souligné :

« Le caractère stratégique que représente le réseau autoroutier, du fait du cumul des fonctions de desserte locale, d'échange et de transit, à la fois pour l'agglomération niçoise, pour la région et pour les liaisons est-ouest à caractère national ou international. »

Cette affirmation de bon sens laisse à penser que le nouvel axe Est/Ouest à créer sera structurant et irriguera par des échangeurs les zones et pôles économiques qui en sont aujourd'hui dépourvus .

Les tunnels ou tubes proposés au Débat Public n'offrent guère les possibilités ci-dessus. surtout, parce qu'ils sont envisagés « en ville ».

CONCLUSION.

Nous ne sommes ni géologues ni spécialistes des infrastructures routières. Seuls, le bon sens et les difficultés rencontrées chaque jour par les niçois, nos adhérents et nous même, nous incitent et nous autorisent à proposer ces réflexions, qui nous le souhaitons, seront prises en considération avant toute décision irréversible.

Cela dit, l'asphyxie, chaque jour plus évidente, de l'A8 actuelle à l'Est du fleuve Var, justifie à elle seule, une immédiate mise à trois voies des portions qui ne le sont pas encore. Est ce inconcevable ?

En ce qui concerne le futur contournement autoroutier de NICE, à notre avis, la SOLUTION à retenir devra pour être DURABLE et EFFICACE , relier les pôles économiques du département, à savoir SOPHIA-CARROS-CONTES et le plateau TERCIER (désigné par tous comme le futur pôle de développement) avant de retrouver l'A8 vers La Turbie, donc, très au Nord par rapport aux solutions envisagées et soumises au Débat Public.

Très respectueuses salutations.

Le Président.

G SAMBUCCHI

